

**Franck REYNIER**

*Drôme (2<sup>ème</sup> circonscription)  
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 28 juin 2007]

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 9 février 2008]

Membre de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire [J.O. du 9 février 2008]

**INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE***QUESTION AU GOUVERNEMENT*

Politique sociale. Lutte contre l'exclusion. Hébergement d'urgence, moyens [20 novembre 2007] (p. 4361)

*QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT*

n° 176, posée le 25 mars 2008. Transports ferroviaires. Retirée par l'auteur (J.O. Questions p. 2480)

n° 369, posée le 24 juin 2008. Transports ferroviaires. TGV (J.O. Questions p. 5266). Appelée le 24 juin 2008. Nouvelle gare d'Allan, Drôme (p. 3686)

*DÉBATS***Projet de loi n° 842 de modernisation de l'économie**

## PREMIÈRE LECTURE

**Discussion des articles [4 juin 2008] (p. 2905, 2937) ; [5 juin 2008] (p. 2969, 3003, 3047) ; [9 juin 2008] (p. 3077, 3111) ; [10 juin 2008] (p. 3191, 3225) ; [11 juin 2008] (p. 3273, 3311) ; [12 juin 2008] (p. 3370, 3379, 3418)**

*Article 4 (assouplissement des conditions d'utilisation des locaux d'habitation comme locaux professionnels)*

Son amendement n° 912 rectifié : adopté (p. 2962)